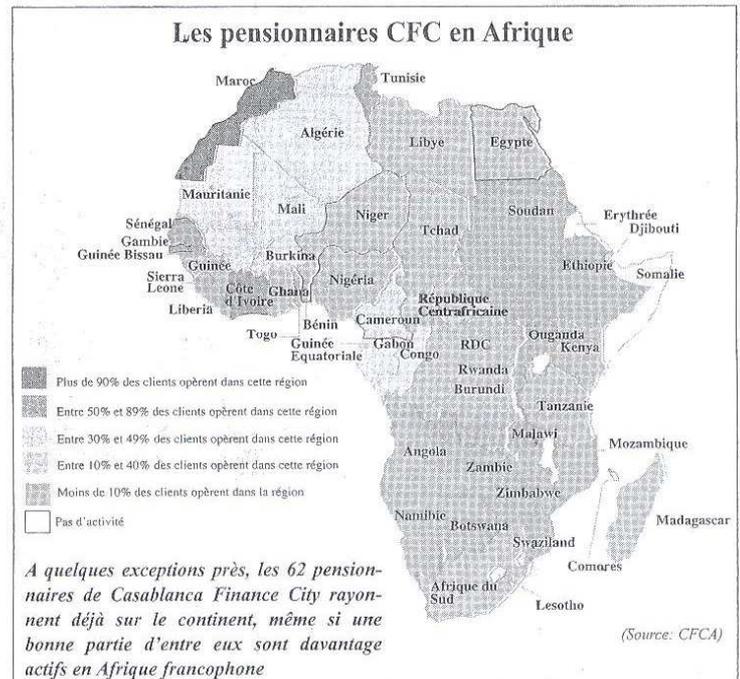


Casablanca Finance City atteint sa vitesse de croisière

- L'autorité de la place recense déjà 62 pensionnaires
- Objectif: 100 entreprises labélisées d'ici fin 2015
- L'état de la Bourse reste, tout de même, préoccupant

CASABLANCA Finance City (CFC) est résolument entrée dans sa phase opérationnelle. Elle est même passée en vitesse de croisière. La place a dépassé ses objectifs annuels d'octroi de statuts. En à peine un an, CFC a réussi à attirer près du double des entreprises qui s'y sont installées depuis son lancement en 2010. Même si le hub économique et financier de la capitale économique n'a pas encore d'existence physique à proprement dite, il a, tout de même, déjà séduit pas moins de 62 entreprises. Des entreprises qui sont pour une bonne partie déjà installées dans Casablanca en attendant de déménager une fois

l'offre immobilière livrée dans le quartier d'affaires Casa Anfa. Ayant déjà démarré pour certaines de leurs activités, ces sociétés sont actives à 27% dans les métiers de la banque et l'assurance (Attijariwafa bank, BNP Paribas, Société Générale, AIG, BOA, Coface...). Si 29% sont dans le conseil juridique et en stratégie (Roland Berger, Valyans, BCG...), 27% sont des sociétés de gestion (Wendel, Invest AD, Onyx...) et 19% sont des entreprises non financières (Accor, Continental, Ford...). Saïd Ibrahim, DG de CFCA, place la barre un peu plus haut pour 2015. Il projette de porter le nombre de ses pensionnaires à 100 d'ici la fin d'année, soit une quarantaine de plus en l'espace de 12 mois. Pour y parvenir, Ibrahim dont les équipes ont dénombré plusieurs prospects compte reprendre son bâton de pèlerin pour prêcher la bonne parole lors de ses différentes missions futures à l'international. L'adoption de la loi 68-12 va l'y aider. Modifiant le cadre légal initial de la création de CFC, elle élargit les cibles des sociétés aux prestataires de services d'investissement (PSI), aux sociétés exerçant des métiers ou services liés à la gestion



de portefeuille et aux holdings. Même les conditions d'éligibilité au statut CFC ont été étendues aux bureaux de représentation et aux succursales. Ce qui révèle un potentiel important d'entreprises.

Si CFC attire déjà les entreprises, «c'est que l'écosystème adéquat pour faire vivre un centre financier est réuni à Casablanca», assure Ibrahim. A commencer par un cadre institutionnel et réglementaire adéquat puis un régime fiscal avantageux, même si selon le promoteur de la place, la fiscalité n'est pas le principal atout pour séduire les entreprises. A cela s'ajoute la formation. Sur

de tous leurs avoirs en devises de source étrangère et bénéficient de la suppression des conditions sur l'investissement à l'étranger pour le Private Equity. A travers son rôle «d'initiateur de réformes», CFCA est ainsi parvenu, comme tient à le préciser Ibrahim, à obtenir des avancées considérables pour les sociétés CFC: Facilitation à la création d'entreprises, à la délivrance de permis de travail et de séjour, mise en place de fast tracks dédiés pour les différentes démarches administratives... Ces progrès ont, en partie, à améliorer le score de CFC dans le prestigieux classement des centres

L'offre immobilière prête en 2017

CASABLANCA Finance City Authority sera, probablement, aux côtés de Financecom, la première institution à investir son siège dans le centre financier en 2017. Sa tour (cf. L'Economiste du 16 janvier 2015), qui nécessitera 24 mois de travaux, abritera également le siège de la supervision bancaire de BAM ainsi que les bureaux de plusieurs entreprises labélisées. BCP et la Bourse de Casablanca déménageront leurs sièges sociaux dans CFC alors que AWB et le CDVM y auront des antennes. □

ce point, Ibrahim se réjouit, aujourd'hui, de «la disponibilité à Casablanca des principales certifications internationales dans tous les services financiers (ndlr: CFA, CISI, CII)». Même constat au volet justice pour lequel un cycle de formation pour les juges du tribunal de commerce de Casablanca a été mis en place. S'en est suivi le lancement officiel du Centre international marocain d'arbitrage qui a vu le jour en novembre 2014. Justement, pour Ibrahim, il n'y a pas de centre financier sans centre d'arbitrage digne de ce nom et sans flexibilité de change. A ce titre, le patron de CFCA assure que le contrôle des changes n'est pas applicable aux entreprises labélisées. Elles disposent d'une entière liberté de gestion

financiers dans le monde. Après avoir effectué une entrée fracassante directement à la 62e place au GFCI en mars 2014, il fait un bond de 11 positions, 6 mois plus tard. «Notre position aurait pu être bien meilleure si nous n'avions pas été pénalisé par l'état de la Bourse», déplore le patron de l'autorité. Il s'agit pour lui d'agir rapidement pour faire aboutir la réforme des marchés de capitaux en particulier sur les volets de la démutualisation du capital de la Bourse et du marché à terme. □

Moulay Ahmed BELGHITI